



COUP DE POUCE EXCEPTIONNEL

SUITE À L'ANNULATION DU FESTIVAL DE LA BD 2026

500 K€ pour les entreprises ayant subi un impact
d'au moins 30% sur leur chiffre d'affaires



Aide directe
jusqu'à
5 000€



**FORMULAIRE
DE DEMANDE D'AIDE**

RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITE

Conformément au règlement d'intervention consultable [ici](#)

Le présent formulaire définit les conditions d'attribution d'une aide exceptionnelle visant à compenser les préjudices économiques directement liés à l'annulation du festival de la bande dessinée édition 2026 sur la période habituellement concernée par le festival.

En raison de l'annulation du festival de la Bande Dessinée, votre structure devra justifier de la baisse de son chiffre d'affaires (CA) d'au minimum 30% sur la période habituelle du festival ou pouvant être étendue à 5 mois (de Novembre 2025 à Mars 2026) pour les entreprises dépendantes de l'évènement.

Les entreprises éligibles sont :

- Entreprises commerciales, artisanales et de services (personnes morales, entreprises individuelles),
- Travailleurs indépendants, micro-entrepreneurs,
- Associations exerçant une activité économique (hors associations percevant des subventions de fonctionnement culturelles).

Les secteurs d'activités éligibles sont :

- **Activités de proximité commerciales** : cafés, bars, boulangeries, librairies...
- **Activités touristiques et d'hébergement** : hôtellerie, hébergements touristiques professionnels...
- **Activités événementielles** : son, lumière, traiteurs...
- **Activités de transports et de sécurité** : sécurité, transport, location de véhicules...
- **Activités culturelles et audiovisuelles** : imprimeurs, agences de communication...

Les conditions pour bénéficier de l'aide sont :

- Perte de CA d'au moins 30% constatée sur la période habituelle du festival (période étendue sur 5 mois de Nov. 2025 à Mars 2026 pour certaines activités en lien direct avec le Festival),
- Activité principale et siège social situés sur le territoire de GrandAngoulême,
- Chiffre d'affaires annuel inférieur à 2M d'€ et effectif (Equivalent Temps Plein) < à 10 salariés,
- Disposer d'un SIRET actif au moment de la demande,
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Méthodes de calcul de l'indemnité :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Pour les Entreprises Individuelles, micro-entreprises incluses : 50% de la perte de CA constatée sur la période habituelle du festival en comparaison avec le CA moyen réalisé sur la même période durant les 2 derniers exercices.• Plancher de 500€ d'aide.• Plafond de 5000€ d'aide. | <ul style="list-style-type: none">• Pour les autres statuts d'entreprises : EBE moyen des 2 derniers exercices sur la période habituelle du festival – EBE 2026 sur la même période x 70%.• Plancher de 500€ d'aide.• Plafond de 5000€ d'aide. |
|--|---|

Cartouche réservé à l'instruction :

<input type="checkbox"/> Entreprise éligible au regard du RI	<input type="checkbox"/> Entreprise non éligible au regard du RI	<input type="checkbox"/> Service instructeur :
<input type="checkbox"/> Calcul Perte CA ou EBE :	<input type="checkbox"/> Dossier incomplet (lister pièces manquantes) :	<input type="checkbox"/> Nom, Prénom instructeur :
.....
<input type="checkbox"/> Date prévisionnelle du Comité :	<input type="checkbox"/> Date de relance	<input type="checkbox"/> Date d'instruction :
.....
<input type="checkbox"/> Décision :	



Formulaire de demande d'aide
Au titre du dispositif Coup de pouce exceptionnel BD

DEMANDEUR

NOM : Prénom :

Fonction : Date de Naissance : / /

Adresse de domicile :

.....

Ville : Code postal : |__| |__| |__|

Courriel : Numéro de Tél/...../...../.....

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Nom commercial :

N° SIRET :

Code APE :

Date d'immatriculation :

Forme Juridique :

Régime d'imposition :

Activité exercée :

Est-ce votre activité principale : oui: |__| non |__|

Adresse de l'entreprise :

Code postal : |__| |__| |__| Ville :

Courriel :

Numéro de Tél Fixe : Tél Portable :

Adresse du siège social (si différente de l'adresse de l'entreprise) :

.....

Ville : Code postal : |__| |__| |__|

Nombre de personnes travaillant dans l'entreprise (Equivalent Temps Plein) : |__|



Veuillez indiquer votre situation :

- Ma société a subi une dégradation exceptionnelle de son **Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** par rapport aux deux dernières années d'exercice (N-1, N-2) sur la période habituelle du Festival. La dégradation de l'EBE peut être appréciée **sur une période de 5 mois de novembre 2025 à mars 2026 uniquement si la structure est en dépendance du festival**. La perte doit être significative et justifiée par des activités ou des éléments comptables en comparaison avec la période de référence équivalente sur les deux années antérieures.
 - Mon Entreprise Individuelle, micro-entreprise ou association a subi une **perte de Chiffre d'Affaires exceptionnelle d'un minimum de 30 % sur la période habituelle du festival (période pouvant être étendue à 5 mois de novembre 2025 à mars 2026** selon certaines activités en dépendance avec le festival) par rapport au CA des 2 derniers exercices (N-1, N-2).
 - Ma structure a subi une perte de chiffre d'affaires exceptionnelle ou une dégradation de son Excédent Brut d'Exploitation durant la période habituelle du festival ou sur une période étendue si l'entreprise est en dépendance directe du festival **mais ne dispose pas des deux années d'activités requises pour prétendre au dispositif d'aide (moins de 2 bilans disponibles)**.

DECRIVEZ L'ACTIVITE DE VOTRE ENTREPRISE (secteur d'activité, produits proposés, historique, concurrence et lien avec le festival) :

Salarié(s):

Précisez le nombre et les intitulés de postes occupés par les salariés :

	CDI	CDD	Autres (intérim etc.)
Temps complet			
Temps partiel			



DECRIVEZ LA DEGRADATION EXCEPTIONNELLE DE L'EBE OU CHIFFRE D'AFFAIRES SUBI (ou autres pertes constatées, arrhes versés etc.) argumentez votre demande d'aide :

Pour les sociétés :

- **Précisez l'EBE de la période habituelle du festival N-1** (ou pour les structures dont l'activité est en dépendance directe avec le festival, de Novembre 2024 à Mars 2025) :
.....
 - **Précisez l'EBE de la période habituelle du festival N-2** (ou pour les structures dont l'activité est en dépendance directe avec le festival, de Novembre 2023 à Mars 2024) :
.....
 - **EBE Moyen des 2 dernières années :**

Pour les Entreprises Individuelles, micro entreprises, associations précisez le CA de la période N-1 habituelle du festival (2025) :

Votre structure est dépendante du festival et votre activité a été impactée sur une plus large période :

CA Mensuel Novembre :

CA Mensuel Décembre :

CA Mensuel Janvier :

CA Mensuel Février :

CA Mensuel Mars :

Pour les Entreprises Individuelles, micro entreprises, associations précisez le CA de la période N-2 habituelle du festival (2024) :

Votre structure est dépendante du festival et votre activité a été impactée sur une plus large période :

CA Mensuel Novembre :

CA Mensuel Décembre :

CA Mensuel Janvier :

CA Mensuel Février :

CA Mensuel Mars :

Avez-vous mis en place des mesures afin de limiter l'impact de l'annulation de l'événement sur votre EBE ou CA ? (horaires d'ouvertures, événements alternatifs, partenariats, etc.)



J'ATTESTE SUR L'HONNEUR QUE :

- 1 j'exerce cette activité à titre principal,
- 2 j'ai pris connaissance du règlement d'intervention de l'aide décrivant les critères et les conditions d'éligibilité,
- 3 les éléments fournis dans ce formulaire sont exacts.

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR QUE MON ENTREPRISE :

- 1 est domiciliée sur le territoire de GrandAngoulême,
- 2 est à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- 3 n'est pas en situation de redressement judiciaire,
- 4 appartient aux secteurs d'activités éligibles mentionnés dans le règlement d'intervention,
- 5 réalise un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros annuel HT et emploie moins de 10 salariés Equivalent Temps Plein,
- 6 n'a pas perçu plus de 300 000€ d'aides au titre de la règle de minimis, durant les deux exercices fiscaux précédents et l'exercice fiscal en cours au titre du respect des conditions d'usage du dit régime N°2023/2831 du 13 décembre 2023,

Déclaration des aides publiques :

Organisme	Intitulé de l'aide	Projet aidé	Montant	Année

Date, cachet de l'entreprise et signature :



LISTE DES PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission d'indemnisation.

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé,
- Extrait Kbis ou extrait du Registre National des Entreprises,
- Fiche INSEE,
- RIB professionnel,
- Attestation URSSAF de déclaration du chiffre d'affaires dans le cas des micro-entreprises,
- Attestation datée et signée de l'expert-comptable établissant la perte d'EBE sur la période habituelle du festival et pouvant être étendue à 5 mois pour les activités dépendantes de l'évènement, (de novembre 2025 à mars 2026).
- Bilans des 2 derniers exercices clôturés,
- Documents relatifs aux commandes ou prestations annulées,
- Documents valorisant les mesures mises en œuvre afin de limiter la perte de l'EBE ou du CA sur la période habituelle du festival et pouvant être étendue à 5 mois pour les activités dépendantes de l'évènement (de novembre 2025 à mars 2026).

Dans le cadre de contrôles a posteriori, si des erreurs sont constatées dans les informations attestées, GrandAngoulême pourra solliciter le remboursement total ou partiel des montants versés.



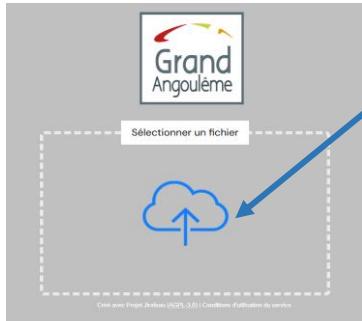
PROCEDURE D'ENVOI DE VOS PIECES JUSTIFICATIVES

Vos éléments doivent être envoyés uniquement via notre outil de transfert sécurisé.

Pour utiliser cette plateforme, il vous faudra créer un **dossier compressé** nommé : NOM _Prénom_Entreprise sur votre bureau d'ordinateur **contenant toutes vos pièces justificatives**.

Cliquez sur ➔ <https://transfert.grandangouleme.fr/>

Puis, glissez votre dossier dans la zone :



Une fois le dossier glissé, cliquez sur : **Envoyer** sans cocher téléchargement unique ni mot de passe.



Après téléversement, un lien de téléchargement direct sera généré.



Il vous suffira de cliquer sur le bouton à côté du lien ➔



Copiez ce lien et envoyez-le à l'adresse mail : aidefestival@grandangouleme.fr

A réception de vos documents, un accusé de réception de votre demande vous sera adressé par courriel.

Pour toute question :

aidefestival@grandangouleme.fr

